

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

13 JANVIER 2021

Selon l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, il est mentionné que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme.

Puisque les salles de la MRC sont restreintes, pour le respect de la distanciation sociale, les réunions du Comité administratif demeurent en huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique. Un enregistrement des discussions sera rendu public sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 13 JANVIER 2021, à 18 h 43**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTIE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M. Chaibou Achirou	, directeur en gestion du territoire
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement
M. Sami Bdiri	, greffier
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 30.

01-21-001A

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 43 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 22 janvier 2021 (décret 03-2021) et par conséquent, certaines mesures dédiées aux municipalités continuent de s'appliquer;

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ayant modifié substantiellement les dispositions qui encadrent la présence du public lors des séances du conseil et que de nouvelles règles s'appliquent notamment aux séances, réunions et assemblées de tout organisme municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des nouvelles règles applicables, la MRC doit permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 (p. ex. : en visioconférence ou par téléphone).

CONSIDÉRANT QUE si la MRC refuse tout ou une partie du public pour ces motifs, elle doit publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations (p. ex. : publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel, retranscription intégrale des délibérations dans un document accessible au public, diffusion de la séance sur une plateforme numérique);

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la présence du public est permise, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

01-21-002A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, le comité administratif est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance. Aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier au comité administratif.

Note : M^{me} Carmen Côté, membre du comité, se joint à la séance par vidéoconférence; il est 18 h 45.

01-21-003A GESTION DU FLI | DOSSIER 2018-13.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'APPORTER** des modifications aux conditions stipulées à l'acte du prêt en autorisant le retrait d'un co-emprunteur.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

01-21-004A GESTION DU FLI | DOSSIERS FLI 2020-16, 2020-17 ET 2020-18.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt de 20 000 \$ au dossier FLI 2020-16, un prêt de 20 000 \$ au FLI 2020-17 et prêt relève de 50 000\$ au dossier FLI 2020-18.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

01-21-005A

GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER 2010-10.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CA ont pris acte, lors la réunion privée, de l'état de situation concernant le dossier FLI 2010-10 ;

CONSIDÉRANT l'opinion juridique fournis dans le cadre de ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunteur est en défaut lorsqu'il ne respecte pas les lois et règlements qui lui sont applicables ou s'il fait défaut d'exécuter les obligations qui lui sont imposées aux termes du présent contrat tel que modifié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE DÉCLARER** l'emprunteur en défaut de remplir ses obligations au terme du contrat de prêt.
- **D'AUTORISER** le paiement des frais engagés dans le cadre de ce dossier comprenant notamment le coût d'assurance et les honoraires d'avocat, frais assumés conjointement entre la MRC et la SADCT.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

01-21-006A

GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER 2911.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CA ont pris acte, lors la réunion privée, de l'état de situation concernant le dossier FLI 2911 ;

CONSIDÉRANT l'opinion juridique fournis dans le cadre de ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunteur est en défaut lorsqu'il ne respecte pas les lois et règlements qui lui sont applicables ou s'il fait défaut

d'exécuter les obligations qui lui sont imposées aux termes du présent contrat tel que modifié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE DÉCLARER** l'emprunteur en défaut de remplir ses obligations au terme du contrat de prêt.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information

DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.

En date du 29 décembre 2020, la disponibilité du FLI est de 882 225.72 \$ et celle du FLS de 222 145.89 \$.

01-21-007A

GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-01.

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du Fonds « TA PME » de 61 216,45 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000 \$ pour le volet « Adapta ta PME » au dossier PME-2021-01.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

Information

COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES POUR LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.

Le comité formule des recommandations générales à l'effet de diversifier les fournisseurs quant à l'octroi des contrats de gré à gré.

De plus, le choix de l'entreprise qui s'occupera des communications stratégiques doit répondre aux attentes de la MRC. En effet, le

fournisseur de services retenu doit se démarquer par son excellence et sa capacité à faire rayonner l'image du territoire et bien positionner la MRC à l'échelle régionale et provinciale.

01-21-008A

STRATÉGIE D'ATTRACTION | OCTROI D'UN CONTRAT À ASIDE COLLECTIVE POUR UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA PRÉPARATION DES CAMPAGNES 2021.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un budget de 150 000 \$ en septembre 2020, afin de positionner le Témiscamingue via des médias nationaux tels que Québecor Média;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la stratégie d'attractivité est de faire connaître et faire aimer le Témiscamingue à des cibles présentes dans les grands centres (les familles, les originaires et les personnes immigrantes);

CONSIDÉRANT QUE le Témiscamingue est méconnu, et qu'il est important de travailler concrètement à le faire connaître pour améliorer toutes les sphères de son développement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aside Collective, via la consultante Audrey Duclos-Paré, a préparé le plan de communication visant à faire connaître la nouvelle image de marque et qu'en ce sens, elle connaît bien le dossier et l'ensemble de la stratégie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Aside Collective, d'un montant de 1034,78\$ (taxes en sus), qui consiste à bien accompagner les ressources de la MRC dans la construction des messages publicitaires et autres stratégies afin de maximiser les campagnes;

CONSIDÉRANT QUE cette première soumission permettra de débiter le travail, et qu'il est possible qu'une banque d'heure s'ajoute par la suite si nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à ASIDE COLLECTIVE, un contrat pour un premier mandat d'accompagnement dans le cadre de la stratégie d'attractivité, au montant de 1034,78 \$ (taxes en sus).
- **QUE** cette dépense soit financée au poste budgétaire de la stratégie d'attraction

Note : M. Simon Gélinas, membre du comité, se joint par téléphone à la séance. Un problème technique l'ayant empêché de se joindre à cette dernière par vidéoconférence à son ouverture; il est 18 h 58.

**01-21-009A GESTION RH | DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ # 438 ET
AUTORISATION POUR L'AFFICHAGE DU POSTE D'AGENTE
ADMINISTRATIVE.**

CONSIDÉRANT la démission de l'employé # 438, effective au 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le besoin de l'organisation a été analysé et qu'un profil d'agent administratif répondrait davantage aux besoins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ABOLIR** le poste de « secrétaire de direction », selon la recommandation de la direction générale.
- **D'AUTORISER** l'affichage d'un poste d'agent administratif afin de combler les différents besoins au niveau administratif et de secrétariat.

**01-21-010A GESTION RH | AUTORISATION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE
AUPRÈS D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA - POSTE D'AGENT DE
BUREAU.**

CONSIDÉRANT QUE le plan de classification numérique a été mis en place en 2018 à la MRCT;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des archives papier existantes pourraient être numérisées et détruites;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche pour le service de secrétariat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à présenter une demande à Emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant à titre d'agent de bureau, selon les modalités suivantes :
 - L'emploi d'agent de bureau serait d'une durée de 8 à 12 semaines, à raison de 35 heures/semaine. Le salaire offert variera entre 15 \$ et 17 \$ de l'heure, en fonction des qualificatifs de l'étudiant. Le coût financier pour la MRC s'échelonnait entre 3 000 \$ et 4 000 \$, considérant que 50 % du salaire serait payé par Services Canada.
 - La tâche d'agent de bureau serait principalement de procéder à la numérisation des archives.

- **D'AUTORISER** Mme Christelle Rivest, directrice des ressources humaines, financières et matérielles, à présenter cette demande à Emploi d'été Canada, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

01-21-011A

GESTION RH | AUTORISATION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA - POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue fait partie prenante de la planification stratégique, au niveau des différentes actions et que, depuis la mise en place des outils promotionnels, la demande ne cesse de grandir;

CONSIDÉRANT QUE différents points de vente sont déjà existants ainsi que la plateforme de vente en ligne et que la demande ne cesse de grandir;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail de la coordonnatrice des communications et de la promotion du territoire est déjà suffisamment chargée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à présenter une demande à Emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant comme agent de communication pour l'été 2021 selon les modalités suivantes:
 - L'emploi d'agent de communication serait d'une durée de 8 à 12 semaines, à raison de 35 heures/semaine. Le salaire offert variera entre 15 \$ et 17 \$ de l'heure, en fonction des qualificatifs de l'étudiant. Le coût financier pour la MRC s'échelonnait entre 3 000 \$ et 4 000 \$, considérant que 50 % du salaire serait payé par Services Canada.
 - La tâche d'agent de communication serait principalement de procéder à la mise en place de la boutique en ligne, afin de promouvoir les outils promotionnels de Là où l'on vit.
- **D'AUTORISER** Mme Christelle Rivest, directrice des ressources humaines, financières et matérielles, à présenter cette demande à Emploi d'été Canada, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

01-21-012A

GESTION RH | AUTORISATION AFFICHAGE DU POSTE DE TECHNICIEN EN URBANISME.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019 d'une part et de l'adhésion de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury comme membre à l'entente en janvier 2020 d'autre part;

CONSIDÉRANT QU'une ressource a été embauchée en mars 2019 afin de répondre aux besoins des municipalités en lien avec cette entente;

CONSIDÉRANT QUE quatre nouvelles municipalités ont manifesté leur intérêt à participer à l'entente en urbanisme et que leur adhésion a été confirmée lors de la séance du conseil du 25 novembre 2020, résolution no 11-20-430;

CONSIDÉRANT QU'avec l'adhésion de quatre nouvelles municipalités, une ressource supplémentaire sera nécessaire afin d'effectuer le mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage de poste pour l'embauche d'un ou d'un technicien (ne) en urbanisme pour un poste de 35 heures par semaines. Il s'agit d'un poste contractuel d'une durée de trois ans.

01-21-013A

GESTION RH | ÉCLAIRCISSEMENT DE CERTAINS STATUTS D'EMPLOI AU CENTRE DE VALORISATION.

CONSIDÉRANT QUE dans les dernières années, deux opérateurs devaient aller au chômage, de novembre à avril inclusivement, et le choix s'effectuait sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir cette pratique en statuant sur la nature des postes, afin d'être équitable envers l'ensemble du personnel au niveau de l'ancienneté;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a fait appel au service des ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités pour s'outiller sur les suites à donner pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT l'opinion juridique déposée par la FQM et les réflexions faites par le comité administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE RÉGULARISER** la nature des postes des opérateurs, afin de combler les besoins de l'organisation, soit 4 opérateurs à temps plein et 3 opérateurs saisonniers.
- **DE MODIFIER** la politique de travail afin d'y inclure les éléments suivants, concernant les employés saisonniers:

1- Contrat d'assurance collective :

Maintenir l'ensemble des couvertures prévues au contrat d'assurance collective, sauf l'assurance invalidité, pour une période maximale de 4 mois. L'employeur paye sa part des cotisations en s'assurant de faire payer la part à l'employé.

2- Régime simplifié de retraite de la MRC :

Toute cotisation au régime de retraite simplifiée de la MRC est suspendue pendant la durée de la mise à pied et reprend par la suite à compter du retour en poste de l'employé.

3- Calcul de l'ancienneté :

L'ancienneté cesse de s'accumuler à compter de la date de mise à pied et reprend au retour de l'emploi.

- **DE METTRE** en application dès maintenant ces nouvelles mesures affectant les employés saisonniers.

Information

**GESTION DES RH | POLITIQUE DE SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL
– AUTORISATION POUR ANNEXER LE PROTOCOLE
D'INTERVENTION DES EMPLOYÉS EN MILIEU ISOLÉ OU SUR UN
PLAN D'EAU À LA POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU
TRAVAIL.**

Ce point à l'ordre du jour à fait objet d'une décision du comité administratif lors de la séance tenue le 15 janvier 2020.

01-21-014A

GESTION RH | FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ #488.

CONSIDÉRANT la résolution no 07-20-260A relative à l'embauche de l'employé # 488, en date du 8 juillet 2020 et que sa période de probation se terminait le 8 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de son supérieur immédiat, Caroline Gauthier, à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de l'employé # 488;

ENCONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette

appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé # 488, à titre d'employé permanent de la MRC de Témiscamingue, pour le poste de technicien en évaluation.

21-01-015A **GESTION RH | FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ #489.**

CONSIDÉRANT la résolution no 07-20-261A relative à l'embauche de l'employé # 489, en date du 8 juillet 2020 et que sa période de probation se terminait le 8 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de son supérieur immédiat, Monia Jacques, à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de l'employé # 489;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé # 489, à titre d'employé permanent de la MRC de Témiscamingue, pour le poste d'agent de développement en tourisme.

01-21-016A **GESTION RH | FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ #490.**

CONSIDÉRANT la résolution no 07-20-259A relative à l'embauche de l'employé # 490, en date du 8 juillet 2020 et que sa période de probation se terminait le 8 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de son supérieur immédiat, Chaibou Achirou, à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de l'employé # 490;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé # 490, à titre d'employé permanent de la MRC de Témiscamingue, pour le poste de technicien en gestion des baux.

01-21-017A **GESTION RH | FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ #491.**

CONSIDÉRANT la résolution no 07-20-262A relative à l'embauche de l'employé # 491, en date du 8 juillet 2020 et que sa période de probation se terminait le 8 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de son supérieur

immédiat, Katy Pellerin, à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de l'employé # 491;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé # 491, à titre d'employé permanent de la MRC de Témiscamingue, pour le poste d'opérateur de chargeur compact.

Information

GESTION RH | PORTRAIT DE LA SITUATION.

La situation des ressources humaines de la MRC de Témiscamingue est présentée par les directeurs de service, en date du 13 janvier 2021.

01-21-018A

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES POUR LA PRODUCTION D'UNE CAPSULE VIDÉO DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PDZA.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité municipal agricole et agroalimentaire (CMAA) du 26 mars 2019 autorisant le projet de révision du PDZA de la MRCT;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture revêt une grande importance pour le territoire du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT le caractère consultatif, participatif et mobilisateur de la démarche de révision du PDZA;

CONSIDÉRANT l'importance et l'impact que pourrait avoir la vulgarisation du bilan des réalisations du PDZA 2015-2020 et des activités en lien avec la démarche de révision du PDZA;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de TV-Témis pour la réalisation d'une capsule vidéo-initiative mobilisatrice en agriculture d'un montant de 1903.25 \$ (taxes en sus);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à TV-Témis le contrat de services professionnels pour la production d'une capsule vidéo au montant de 1903.25\$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** Mme Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

- **QUE** la dépense soit financée via le budget alloué au service Agro de la MRC.

01-21-019A

COMMUNICATIONS | OFFRE DE SERVICES DE LA STATION DE KEBAOWEK.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a eu une rencontre avec les représentants de la nouvelle station radiophonique de Kebaowek;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'échange, de nombreux avantages ont été ressortis, notamment de donner une présence radiophonique dans le secteur sud du Témiscamingue, de rejoindre un auditoire anglophone et de tisser de nouveaux liens avec la communauté de Kebaowek;

CONSIDÉRANT QUE Drumbeat the heart of Kebaowek a fait une offre de service de 4 450 \$ équivalent à 5 700 \$ plus taxes pour les services énumérés dans son offre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la dépense de 4 450 \$ plus taxes afin de couvrir différents besoins de la MRC de Témiscamingue en publicité radio, répartie au poste budgétaire « Annonces et avis » au budget 2021.
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale à signer tout document en lien avec cette entente.

01-21-020A

CALQ | ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 2020-2021.

CONSIDÉRANT QUE l'Avenant 3 à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue 2016-2020, fut signé en juin 2020, permettant la poursuite de cette entente pour une année;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée est répartie en fonction de la contribution des partenaires territoriaux concernés et elle est affectée à leur territoire respectif et que le CALQ apparie les engagements totaux des partenaires et les affecte à l'ensemble des territoires concernés en fonction des projets méritants;

CONSIDÉRANT QUE les demandes sont déposées directement au CALQ et soumises à un comité de sélection composé de pairs et que les dossiers sont analysés en fonction des objectifs et des critères d'évaluation par valeur comparée les uns aux autres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du comité de sélection se sont tenus les 26 et 27 novembre 2020, par conférence virtuelle;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CA ont pris connaissance des tableaux des recommandations pour les volets 1, 2, 3A-Artistes et 3B-Organismes où les résultats furent présentés par ordre décroissant à partir des meilleures notes obtenues et en fonction de la grille de codification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** le comité administratif entérine les recommandations du comité de sélection et autorise l'octroi du financement aux projets retenus.

Pour le Témiscamingue, l'aide financière octroyée au dossier 1102600 est de 20 000 \$.

Les annonces relatives à cet octroi seront effectuées par le CALQ et d'ici là, l'information portant sur le récipiendaire de la MRC sera tenue confidentielle.

01-21-021A

GESTION DE L'IMMEUBLE - INDEXATION ANNUELLE DES BAUX DE LOCATION DU CISSSAT.

CONSIDÉRANT que le bail de location du CISSSAT a été signé en mars 2019, confirmant un renouvellement au 1^{er} mars de chaque année, pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT que la clause 4.3.2 prévoit un rajustement des frais d'exploitation, à la fin de chaque année du bail, en fonction des indices de Statistiques Canada, trois mois avant la date de renouvellement du bail;

CONSIDÉRANT que le taux du loyer a été recalculé pour 2021 selon les paramètres déjà établis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** au CISSSAT le nouveau taux du loyer, de 139.79 \$ du mètre carré, pour l'année 2021-2022, soit du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022.

01-21-022A

AUTORISATION POUR L'ACHAT ET LA PRODUCTION DE MATÉRIEL POUR LA CAMPAGNE PROMOTIONNELLE DU SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ.

CONSIDÉRANT QUE le service d'urgence en milieu isolé (SUMI) est un service piloté par la MRCT, en collaboration avec les services incendies du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'une campagne promotionnelle est actuellement en préparation afin de promouvoir ce service auprès de la population et des utilisateurs de la forêt;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des équipements et du matériel a été complété l'an dernier au niveau des 4 pôles sur le territoire, que le service est opérationnel mais que la campagne de promotion n'avait pas été réalisée;

CONSIDÉRANT QUE l'achat et la production de matériel pour la campagne promotionnelle sont des dépenses qui étaient prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet initial du SUMI;

CONSIDÉRANT QUE la campagne promotionnelle prévoit la distribution de dépliants, l'installation de grandes affiches dans des endroits stratégiques sur le territoire, des publicités à la radio et dans le journal ainsi que la mise en place de cadres numériques donnant diverses informations sur le service;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de deux fournisseurs en imprimerie, un fournisseur de cadre numérique, un média radio et un média écrit permettant de réaliser les actions indiquées dans la campagne promotionnelle soient :

Dépliants et affiches (2 soumissions) :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Imprimaction	835 \$
IdGraffik	1 234,20 \$

Publicité à la radio (1 soumission) :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
CKVM FM	1 320 \$

Publicité dans le journal (1 soumission) :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Reflét	260 \$

Cadres numériques (1 soumission) :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Intro musique	1 757,50 \$

CONSIDÉRANT QUE Imprimaction est le plus bas soumissionnaire pour les l'impression des dépliants et des affiches;

CONSIDÉRANT QUE CKVM FM est le média radio offrant une couverture optimale du territoire ayant une bonne cote d'écoute pendant la période de la chasse;

CONSIDÉRANT QUE le Reflét est le média écrit rejoignant la population du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE l'Intro musique est le seul fournisseur offrant la vente de cadres numériques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'achat et la production de matériel pour la réalisation de la campagne promotionnelle du SUMI.
- **D'AUTORISER** l'achat et la production de dépliants et d'affiches pour la campagne promotionnelle du SUMI, à Imprimaction pour un montant de 835\$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** l'achat de capsules publicitaires pour la campagne promotionnelle du SUMI, à la radio CKVM FM pour un montant de 1 320 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** l'achat de publicité pour la campagne promotionnelle du SUMI, au Reflet pour un montant de 260 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** l'achat de cadres numériques pour la campagne promotionnelle du SUMI, à l'Intro Musique pour un montant de 1 757,50 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** Mme Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** la dépense soit financée via le budget alloué au service incendie de la MRC au niveau du volet communication et de la contribution municipale pour le service SUMI.

01-21-023A

AUTORISATION À M. RICHARD PÉTRIN, COORDONNATEUR DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCOCENTRE, POUR TRANSIGER AVEC LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ), POUR ET AU NOM DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** M. Richard Pétrin, coordonnateur à l'Écocentre, à transiger avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, NEQ n° 8819799840.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** des versements pour les projets suivants :

Projet FDT 2020 – Volet 1

- Demandeur : Ville de Témiscaming
Projet : Piste multifonctionnelle phase IV
Montant autorisé : 30 000 \$
Montant à payer : 30 000 \$ (factures reçues pour un montant de 185 571.95 \$)
- Demandeur : municipalité de Lorrainville
Projet : Petites terres (chemin d'accès)
Montant autorisé : 18 200 \$
Montant à payer : 18 200 \$ (factures reçues pour un montant de 89 350 \$)

Volet 3 (100% des dépenses présentées liées à la pandémie)

- Demandeur : Municipalité de St-Édouard-de-Fabre
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 2 500 \$ (factures reçues pour un montant de 2 930.45 \$)
- Demandeur : Comité municipal de Laniel
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 2 500 \$ (factures reçues pour un montant de 3 197.59 \$)

Volet 4 (50% des dépenses présentées liées au soutien d'un organisme choisi par résolution ou Covid)

- Demandeur : Comité Stock Car de Béarn (choisi par la municipalité de Béarn) pour améliorations électriques et affichage permanent
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 2 500 \$ (factures reçues pour un montant de 5 010.14 \$)
- Demandeur : Comité municipal de Laniel
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 348.80 \$ (factures reçues pour un montant de 697.59 \$, soit 50% de la somme restante des factures totales reçues (3 197.59 \$) après déduction du 2 500 \$ du volet 3 2020)
- Demandeur : Comité Centenaire de Témiscaming (via ville de Témiscaming) pour promotion de l'événement
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 2 500 \$ (factures reçues pour un montant de 6 704.60 \$)

FRR - Volet 2 (projets spéciaux)

- Demandeur: Complexe des eaux profondes
Montant autorisé: 100 000 \$
Montant à payer: 3 404.70 \$
Dépenses conformes au plan de travail déposé

01-21-025A

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2021 AUPRÈS DE DIVERSES ASSOCIATIONS.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le renouvellement d'adhésion pour l'année 2021 auprès des organismes suivants, tel que prévu au budget 2020 au poste budgétaire « Cotisations Organismes locaux, régionaux et provinciaux » :
 - Association québécoise d'urbanisme : 165,56\$;
 - Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec (COMBEQ) : 436.91\$;
 - Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) : 542,68 \$;
 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ): 529,73 \$
 - Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ): 529,73 \$
 - Association des évaluateurs municipaux du Québec (AÉMQ): 114,98 \$
 - Fédération québécoise des municipalités (FQM): 24 731,80 \$
 - Fédération canadienne des municipalités (FCM): 3 399,81 \$
 - Les Arts et la Ville: 440,00 \$
 - Association québécoise du loisir municipal (AQLM): 340,33 \$

Information

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

01-21-026A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **110 437.12 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant 800 700.29 \$, et ce, pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2020.

Je, soussignée, Lyne Gironne, directrice générale-secrétaire trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 13 janvier 2021.

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

Information **AFFAIRES MUNICIPALES**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information **AFFAIRES NOUVELLES**

Le comité prend connaissance des derniers développements au sujet de la construction d'une voie de contournement au pont du ruisseau l'Africain, à Fabre.

Mme Bolduc précise que le conseil de la MRC tiendra une réunion de travail avec le Ministère des Transports du Québec, le 14 janvier 2021 par vidéoconférence. Plusieurs points seront abordés dans le cadre de cette rencontre, de plus des clarifications seront apportées à ce sujet.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, le comité administratif est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance. Aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier au comité administratif.

01-21-027A **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions:

- Conseil de la MRC : 20 janvier 2021
- Comité administratif : 3 février 2021

Il est 19 h 43.

Claire Bolduc, pp.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**